

## EXTRAIT DE DELIBERATION

### DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 avril 2017

Accusé de réception en préfecture  
034-213401094-20170412-29-2017-DE  
Date de télétransmission : 14/04/2017  
Date de réception préfecture : 14/04/2017

Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni le 12 avril 2017 Sous la présidence de **Monsieur Francis BOUTES, Maire.**

**PRESENTS** : Mesdames DUMOULIN Mary-Andrée - FELIX Maryse - FLAMENT Chantal - GALZY Isabelle - GARRIGUE Sandrina - JOURDAN Agnès - THOUREL Lucette  
Messieurs ALLEMANY Christian - BERTHOMIEU Michel - FOREZ Daniel - SOULIE Christophe

**ABSENTS** : Mmes PAILLES Pilar  
MM. MARTINEZ Nicolas - PAGEOT Emmanuel

**PROCURATIONS** : Mme GALZY Isabelle donne procuration à M. ALLEMANY Christian et Mme GARRIGUE Sandrina donne procuration à M. BOUTES Francis

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme THOUREL Lucette est élue secrétaire de séance

#### 29/2017 - Adoption du budget primitif 2017 Budget Photovoltaïque

Sont soumises aujourd'hui à l'approbation du Conseil Municipal les propositions budgétaires concernant le budget Photovoltaïque 2017 en nomenclature M14 - Budget annexe Opérations et services Assujettis à la TVA.

Il convient de rappeler que les crédits de la section de fonctionnement sont votés par chapitre (article 2312-2 du C.G.C.T.).

Les crédits de la section d'investissement sont aussi votés par chapitre pour les crédits non individualisés dans la mesure où des opérations individualisées n'ont pas été prévues sur l'exercice 2017.

Monsieur le Maire expose le budget primitif annexé au présent rapport, qui se résume ainsi :

Mouvements réels	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	10 542.54	10 542.54
Investissement	10 724.23	10 724.23
<b>TOTAL</b>	<b>21 266.77</b>	<b>21 266.77</b>

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'adopter le Budget Primitif du Photovoltaïque de Gabian pour l'exercice 2017 établi par nature, et voté par chapitre établie en conformité avec l'instruction M14.

**DEMANDE** de bien vouloir en délibérer, et de l'**AUTORISER** à signer tous documents relevant de cette décision.

Le conseil municipal,  
Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,  
Après avoir pris connaissance du document présenté,  
à l'unanimité des membres présents,

**ADOpte** le budget primitif du budget Photovoltaïque tel que présenté.

**AUTORISE** M le Maire à signer tous documents relevant de cette décision.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire,  
Francis BOUTES

